

BLESLE : Le Conseil municipal s'est réuni le 31 janvier 2014 en présence de tous les conseillers à l'exception de Mme Isabelle Le Garrec et M. Pascal Bouchet, excusés.

Résultat enquête publique : Suite à enquête publique réalisée entre les 12 et 26 novembre 2013, le commissaire enquêteur recommande de ne déclasser que les terrains compris entre des parcelles appartenant au même propriétaire; le déclassement entraînant le transfert des terrains du domaine public de la commune vers son domaine privé.

Déclassement et vente terrains : A l'unanimité des Conseillers présents, sauf M. Guy Ducher ne participant ni au débat ni au vote, le Conseil délibère de déclasser les terrains en suivant les recommandations du commissaire-enquêteur et fixe le prix de vente des terrains à 3€le m2 avec tous les frais à la charge de l'acheteur.

Eclairage public parc gymnase : Le Conseil délibère la pose de deux lampadaires subventionnés à 45% par le syndicat d'électrification ; un coût de 3556,63 €restant à charge de la commune.

Statuts Communauté de Communes du Pays de Blesle : Le Conseil approuve la modification des statuts portant compétence pour l'action culturelle et le soutien aux associations.

Convention assistance retraite : Le Conseil approuve la prolongation jusqu'au 31 décembre 2014.

Droit de préemption : Les biens cadastrés G36, G37, G230, G232 sont laissés libres à la vente.

Questions diverses :

Plagne : Le bail précaire étant arrivé à terme, le Conseil donne son accord pour proposer un bail commercial à la société Chanvre à part, à compter du 1er décembre 2013, avec un loyer inchangé. Accord du Conseil pour diverses locations pour stockage à compter du 1er février 2014.

Association apéros-musique : Accord du conseil pour mise à disposition gratuite de l'ancien bureau de l'assistante sociale à l'ancienne gendarmerie.

Le Conseil ne donne pas son accord au passage demandé par l'association Hard Moto sur les chemins de la commune.

Le maire informe d'un site internet Vigie-Foncier proposé par la SAFER pour informer en temps réel des ventes de terrains sur la commune. Accord du Conseil pour prendre un abonnement d'un an à titre d'essai pour un prix de 125 €

Accord du Conseil pour autoriser l'exploitation d'une terrasse d'une surface 1,5m x 6m sur la place Saint-Pierre par le bar-restaurant La Barrière.

Accord du Conseil pour changer un spot à l'église pour un devis de 590 €après s'être assuré de la non prise en charge au titre de la garantie.